

**Séance publique du 23 juillet 2001**

**Délibération n° 2001-0193**

commission principale :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire avenue des Nations**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 juillet 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La commune de Rillieux la Pape est propriétaire de locaux cadastrés BH 105, qui sont loués à des personnes physiques ou à des sociétés, par bail commercial. Une autre partie de ces locaux faisant l'objet de baux commerciaux, et qui jouxtent la parcelle communale, est édifiée sur le domaine public de voirie communautaire avenue des Nations laquelle a été classée par délibération du conseil de Communauté en date du 10 juillet 1997, dans le cadre de la liquidation foncière de la ZUP de Rillieux la Pape.

Afin de régulariser cette situation existante, il convient d'engager une procédure de déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire qui représente une superficie de 166 mètres carrés environ, préalablement à la cession des terrains à la commune de Rillieux la Pape.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 25 octobre 2000, monsieur le président a prescrit, par un arrêté en date du 12 janvier 2001, l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 19 février au 5 mars 2001 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 10 juillet 1997 ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 25 octobre 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 12 janvier 2001 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 19 février au 5 mars 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

**DELIBERE**

**1° - Sanctionne** les résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, avenue des Nations à Rillieux la Pape.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la commune de Rillieux la Pape, d'une partie de l'avenue des Nations représentant une superficie de 166 mètres carrés environ.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,